



Instructions pour les organisateurs d'axes thématiques

Conférence Internationale sur la Planification Familiale (ICFP)
Kigali, Rwanda, 12-15 novembre 2018

Nous vous remercions de votre service professionnel rendu à la communauté internationale travaillant dans la planification familiale et de vous charger de l'organisation d'un axe thématique de la Conférence Internationale sur la Planification Familiale (ICFP) 2018. Il sera d'importance critique de remplir vos responsabilités en temps opportun pour assurer la qualité et le succès d'ICFP 2018. Merci de lire attentivement les instructions ci-dessous.

RESPONSABILITÉS DES ORGANISATEURS D'AXES THÉMATIQUES

Tous les axes thématiques ont au moins deux organisateurs. Pour chaque axe thématique, les organisateurs ont la responsabilité *collective* de :

1. Assigner les résumés envoyés pour l'axe thématique aux examinateurs, y compris les organisateurs de l'axe thématique eux-mêmes.
2. Examiner les résumés qui leur sont assignés.
3. Recommander des sessions selon les scores attribués.
4. Recommander des résumés qui n'ont pas été retenus pour des sessions de présentation orale, mais qui pourraient l'être pour des sessions de poster.

DATES CLÉS

12 janvier 2018	Appel à résumés publié, candidatures ouvertes
30 mars 2018	Liste des examinateurs terminée
13 avril 2018	Date limite d'envoi des résumés pour les auteurs
14 avril 2018	Modules d'examen et d'organisation des résumés ouverts
16 avril 2018	Les organisateurs d'axes thématiques identifient les résumés avec lesquels ils ont un conflit d'intérêt
20 avril 2018	Les organisateurs d'axes thématiques assignent les résumés aux examinateurs
4 mai 2018	Date limite d'envoi des notes par les examinateurs

11 mai 2018	Date limite pour les organisateurs d'axes thématiques pour (1) sélectionner les résumés individuels et ceux de panel préformés envoyés en tant que premier choix pour l'axe thématique en question, et (2) envoyer le reste des résumés aux organisateurs d'autres axes thématiques lorsque les résumés ont été envoyés en tant que deuxième choix
18 mai 2018	Date limite pour les organisateurs d'axes thématiques pour recommander des sessions de présentations par ordre de préférence/priorité
25 mai 2018	Notification aux auteurs dont les résumés ont été retenus pour une session de présentations orales
28 mai 2018	Date limite pour les organisateurs d'axes thématiques pour recommander des résumés pour des sessions de posters
4 juin 2018	Notification aux auteurs dont les résumés ont été retenus pour une session de poster. Notification aux auteurs dont les résumés n'ont pas été retenus.

PROCESSUS

Tous les envois et les examens des résumés seront effectués via le système de gestion de la conférence X-CD, qui sera intégré au site internet de la conférence. Les organisateurs d'axes thématiques auront accès aux modules d'examen et d'organisation des résumés dans le système X-CD. Des instructions détaillées seront fournies pour comment utiliser les module.

Envoi des résumés

Le 12 janvier 2018, le module d'envoi des résumés du système X-CD sera ouvert sur le site internet de la conférence. Deux catégories de résumés seront créées : les résumés de présentations individuelles et les résumés de panels préformés. Tous les auteurs devront suivre une structure prédéterminée de résumé et respecter une limite de mots (1000 mots pour les résumés individuels et 2000 mots pour les résumés de panels préformés). Ils devront également indiquer la langue de leur résumé (anglais ou français) et celle de la présentation (anglais uniquement, français uniquement, ou anglais ou français).

Pour les résumés individuels, les auteurs devront indiquer : jusqu'à deux axes thématiques, et le type de résumé (résultats de recherche, meilleures pratiques de programmes, ou plaidoyer et redevabilité). Cette année, il sera également demandé aux auteurs si cela les intéresserait de participer à une session plus interactive, qui pourrait réduire le temps dont ils disposeront pour présenter leur travail. Pour les résumés de panels préformés, les organisateurs de panels et les auteurs concernés seront

vivement encouragés à former une session plus interactive afin de faciliter la discussion avec le public.

Examen des résumés

Un groupe d'examineurs sera pré-identifié en fonction des contacts repris avec les examinateurs et présentateurs des conférences précédentes, et les volontaires d'organisations membres du Comité de pilotage international. Les examinateurs devront choisir un ou plusieurs axes thématiques, sujets transversaux, et types de résumé qu'ils sont disposés à examiner. Par ailleurs, il leur sera demandé d'identifier la ou les langues des résumés qu'ils pourront relire (anglais, français ou les deux). Chaque examinateur devra examiner jusqu'à 30 résumés maximum. La liste des examinateurs sera finalisée et communiquée aux organisateurs d'axes thématiques d'ici le 30 mars 2018.

Le 14 avril 2018, le module d'examen des résumés sera ouvert et permettra aux organisateurs d'axes thématiques d'assigner les résumés aux examinateurs, dont les organisateurs d'axes thématiques eux-mêmes. Chaque résumé sera examiné par trois examinateurs différents, qui devront suivre des instructions. Selon le nombre de résumés envoyés, tous les résumés ne seront pas nécessairement examinés par l'organisateur de l'axe thématique.

Les examinateurs devront indiquer tout résumé présentant un conflit d'intérêt sous deux jours après réception des résumés. Ils devront terminer la relecture et notation des résumés sous quatorze jours après réception de chaque résumé, en envoyant leurs notes via le module d'examen des résumés.

Organisation des axes thématiques

Le module d'examen des résumés générera automatiquement un résumé statistique en fonction des trois notes attribuées à chaque résumé. Les organisateurs des axes thématiques pourront également visualiser les notes attribuées par chaque examinateur individuellement. En fonction des notes et des sujets des résumés, les organisateurs d'axes thématiques créeront et recommanderont des sessions, à la fois composées de présentations individuelles et constituant des panels préformés. Pour les sessions composées de présentations individuelles, les organisateurs d'axes thématiques pourront recommander soit des sessions conventionnelles de quatre présentations, soit, si approprié, des sessions plus interactives telles que des présentations éclair. Si approprié, il est recommandé d'inclure différents types de résumés (recherche, programme et plaidoyer) sur le même sujet dans une même session. Enfin, les organisateurs d'axes thématiques devront proposer un titre pour chaque session de présentations individuelles recommandée.

Le sous-comité scientifique identifiera et confirmera la participation d'un modérateur pour chaque session. Cependant, les suggestions des organisateurs d'axes thématiques sont bienvenues. Le sous-comité déterminera le nombre de sessions pour chaque axe thématique en fonction des recommandations des organisateurs d'axes thématiques et du nombre de résumés de haute qualité reçus pour chaque thématique.

CONFIDENTIALITÉ

L'ICFP requiert que les organisateurs et examinateurs traitent le contenu des résumés examinés comme protégés par des droits d'auteur et comme information confidentielle à ne pas diffuser avant sa publication. Il est du devoir de toute personne ayant accès aux résumés en cours d'évaluation de ne faire aucun usage inapproprié du contenu ou des connaissances obtenues grâce à cet accès.

CONFLIT D'INTÉRÊT

Toute personne envoyant un résumé à l'ICFP a l'assurance que les informations soumises seront maintenues confidentielles et ne seront utilisées que pour la conférence. Il est du devoir de tous les organisateurs d'axes thématiques et des examinateurs d'observer les plus hauts standards d'intégrité professionnelle. Par principe, aucun auteur ou co-auteur ne pourra évaluer son propre résumé. Les examinateurs devront immédiatement informer les organisateurs d'axes thématiques si ils identifient un ou plusieurs résumés présentant un conflit d'intérêt, afin de le/les assigner à d'autres examinateurs.

Les organisateurs d'axes thématiques devront identifier les résumés dont ils sont (co)auteurs, et tout résumé pouvant présenter un conflit d'intérêt. Les autres organisateurs de l'axe thématique assigneront ces résumés à d'autres examinateurs. Les résumés envoyés par des organisateurs d'axes thématiques pourront être recommandés en fonction de leurs notes d'évaluation, mais le sous-comité scientifique prendra la décision finale de son inclusion ou non au programme de la conférence. Les organisateurs d'axes thématiques devront remettre aux co-présidents du sous-comité scientifique tout résumé qui pourrait présenter un conflit d'intérêt pour tous les organisateurs d'un axe thématique en même temps.